



FRANCE ADOT 21

DON DE VIE — DON DE SOI

2 rue des Corroyeurs
Boîte B8
21000 DIJON
Tél. 03.80.41.46.45
Email : adot21@free.fr

Association régie par la loi de 1901,
n° siret 439 969 304 00013
Membre du réseau national
FRANCE ADOT déclaré d'utilité
publique le 13 février 1978,
Confirmée le 11 avril 2005
Agrément du Ministère
de l'Éducation Nationale
en date du 24 juillet 2009



**TOUT SAVOIR SUR LE
DON D'ORGANES ET DE
TISSUS HUMAINS**

www.france-adot.org
ou
<http://adot21.free.fr>



EDITORIAL

Face à une stagnation du nombre de greffes réalisées en France, FRANCE ADOT, décide d'instaurer une Journée Nationale du Don d'Organes. La première aura lieu le 4 mai 1996 et son impact est sensible. Chaque année, cette action est renouvelée, avec des résultats probants d'une année sur l'autre. En 2001, face aux demandes, toujours plus importantes, de greffes, le gouvernement décide de fixer une date de référence pour la Journée Nationale du Don d'Organes : celle-ci est fixée au 22 juin de chaque année. Les associations œuvrant pour cette cause, les médias, une partie du corps médical, certains sponsors se mobilisent pour permettre une meilleure information de cette cause. En 2009, elle a même été déclai-

rée Grande Cause Nationale ainsi que le Don de Sang et le Don de Moelle.

Pour la seizième édition, nous serons, bien entendu, de la partie, avec des actions programmées le 18, le 22 et le 25 juin. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. Il faut en effet faire connaître les insuffisances, qui subsistent, et essayer de sensibiliser le plus de personnes possibles en particulier les élus parlementaires. La révision des lois de bioéthique, en cours de réalisation, ne prennent guère en compte les réalités du terrain. Les chiffres 2010, indiqués par l'Agence de la Biomédecine, montrent un tassement, si ce n'est une baisse, aussi bien du nombre de personnes acceptant le prélèvement d'organes que du nombre de greffes réalisées. Dans le mê-

Juin 2011

DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Journée Nationale	1
Informations	2
Soutien à notre action	2

me temps les personnes n'ayant pas pu bénéficier d'une greffe, sont de plus en plus nombreuses à nous quitter.

Mobilisons-nous et faisons en sorte d'inverser cette fâcheuse tendance.

Jean Paul PITTET
Président de
France ADOT 21

JOURNEE NATIONALE 2011

Juin sera encore cette année, un moment fort pour notre association, nous serons présents :

Samedi 18 juin 2011

⇒ Centre commercial de la Toison d'Or à Dijon

Mercredi 22 juin 2011

⇒ Clinique Ste Marthe à Dijon

⇒ C. H. U de Dijon

⇒ Clinique de Chenôve

Samedi 25 juin 2011

⇒ IKEA à Dijon

⇒ Centre commercial Leclerc à Beaune

Venez nombreux

Soyez un maillon de la chaîne de vie. Parlez-en autour de vous.

Invitez les personnes de votre entourage à venir nous rencontrer.

BENJAMIN CASTALDI SOUTIEN LE DON D'ORGANES



Benjamin CASTALDI, Marie-Claire PAULET (présidente de France ADOT) et Jean-Pierre CASTALDI

Le vendredi 13 Mai, dans le cadre de l'émission "**Qui veut gagner des millions ?**" réservée aux associations, une équipe a brillamment défendu les couleurs de **FRANCE ADOT** : l'animateur de télévision **Benjamin CASTALDI** et son père Jean-Pierre, ils ont gagné 48.000 € pour la fédération.

Grâce à eux, le **Don d'Organes** et **FRANCE ADOT** auront été à l'honneur, "en prime time" sur TF1. Un grand MERCI à eux !

Le don d'organes ?

Faisons savoir à nos proches que nous sommes **POUR**.

Parlons-en en famille.

Comme vous avez pu le lire dans les rubriques précédentes, les efforts à produire sont encore nombreux et permanents afin que le nombre de refus (*près de 30% en moyenne au niveau national*) baisse de façon significative.

C'est pourquoi, les actions de FRANCE ADOT 21 se révèlent déterminantes pour **la sensibilisation et l'information du public**, notamment les jeunes adolescents, afin que l'expression de ce choix intime puisse se manifester en libre conscience, connaissance de cause et dignité.

En tant qu'association totalement indépendante de groupes ou intérêts particuliers, **FRANCE ADOT 21 ne vit que par les dons** ainsi que par les subventions aux associations de la ville de Dijon ainsi que du Conseil Général de Côte d'Or.

C'est pourquoi nous appelons tous nos amis à manifester leur soutien à FRANCE ADOT 21 par leur don. Le montant de cette adhésion, **un minimum de 10 euros**, est accessible à tous. De plus, FRANCE ADOT en sa qualité d'association reconnue d'utilité publique, vous fait bénéficier d'une **réduction d'impôt de 60%** du montant de votre don, selon la Loi de Finances en vigueur.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre confiance et votre solidarité à cette cause généreuse et sensible et restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur le don d'organes et de tissus ainsi que sur les activités de FRANCE ADOT 21.

Le Conseil d'Administration
de FRANCE ADOT 21

COUPON REPOSE

Déduction faite, quel est le coût réel de mon don ?

Si je fais un don de 10 € :
ma réduction d'impôts est de 6,60 €
mon don me coûte réellement 3,40 €

Si je fais un don de 20 € :
ma réduction d'impôts est de 13,20 €
mon don me coûte réellement 6,80 €

Si je fais un don de 30 € :
ma réduction d'impôts est de 19,80 €
mon don me coûte réellement 10,20 €

Si je fais un don de 50 € :
ma réduction d'impôts est de 33 €
mon don me coûte réellement 17 €

Si je fais un don de 100 € :
ma réduction d'impôts est de 66 €
mon don me coûte réellement 34 €

SOUTIEN A L'ACTION DE FRANCE ADOT 21

Mme, M. _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Ville _____

Email _____

Je souhaite soutenir l'action de FRANCE ADOT 21 et je transmets mon règlement par chèque ci-joint à l'ordre de FRANCE ADOT 21 et adressé à FRANCE ADOT 21, 2 rue des corroyeurs, boîte B8, 21000 DIJON

Montant versé (voir info ci-contre sur le coût réel du don, déduction faite) un reçu fiscal sera délivré début 2012 à toute personne ayant versé une somme au moins égale à 10 € avant le 31/12/2011

€